



REGLES DE SELECTION EQUIPE DE FRANCE DE CANOË-KAYAK 2019

**FREESTYLE
Senior et Junior**

SOMMAIRE

A. PREAMBULE.....	3
B. RAPPEL DES REGLES DE SELECTION 2018	3
C. LES EPREUVES CONCERNEES	3
D. MODALITES DE SELECTION POUR LE CHAMPIONNAT DU MONDE 2019	4
1. Résultats du Championnat du Monde 2017 comptant pour la sélection.....	4
2. Résultats des championnats d'Europe 2018 permettant de définir l'ouverture des quotas de sélection 2019	4
3. Organisation de la compétition de sélection	4
4. Classement de sélection 2019.....	5
E. PROPOSITIONS DE SELECTION et COMPOSITION DE L'EQUIPE « A »	5
1. Préambule	5
2. Proposition de sélection pour le Championnat du Monde 2019	5
3. Cas particuliers	5
4. Epreuve en OC1 – Open Canoe	5
5. Règles administratives.....	6
F. PROGRAMME D' ACTIONS	6
G. QUOTAS SUPPLEMENTAIRES SUR LES CHAMPIONNATS DU MONDE 2019 ET COMPOSITION DE L'EQUIPE « B ».....	6
H. DIVERS.....	6
1. Diffusion du mode de sélection.....	6
2. Modalités de participation au circuit « Coupe d'Europe ECA » 2019 :.....	6
3. Règles de sélection en Equipe de France Freestyle 2020.....	7

A. PREAMBULE

L'objectif des Équipes de France est de conquérir des titres au championnat du Monde 2019.

L'objet de ce document est de formaliser les règles qui permettent de sélectionner les sportifs français capables d'atteindre les objectifs de l'Équipe de France de Freestyle lors de l'échéance terminale de la saison sportive internationale 2019.

Les règles de sélection sont arrêtées par le Directeur Technique National après avis du Président de la Commission Nationale d'Activité Freestyle et du Vice-Président en charge du Haut-Niveau.

B. RAPPEL DES REGLES DE SELECTION 2018

L'ouverture des quotas pour le Championnat du Monde 2019 sera soumise aux principes suivants :

- L'obtention d'un podium dans une épreuve ouvre 2 quotas pour la saison 2019, dans cette même épreuve.
- Chaque place réalisée dans le premier quart d'une épreuve ouvre un quota supplémentaire pour la saison 2019, dans la limite des places autorisées par le règlement international.
- Les deux conditions peuvent être cumulées, dans la limite des places autorisées par le règlement international.
- Dans le cas où les résultats ne permettraient pas l'ouverture de quota dans une épreuve, celui-ci pourra être ouvert pour la saison 2019 sur décision du Directeur Technique National.

Le Championnat de France 2018 et le classement général du Free Kayak Tour 2018 pourront être pris en compte dans le processus de sélection 2019.

C. LES EPREUVES CONCERNEES

Les épreuves susceptibles d'être ouvertes à une sélection en Équipe de France Freestyle 2019 sont :

Intitulé selon règlement sportif de la FFCK 2018 / 2019	Correspondance règlement ICF ¹ Canoe Freestyle 2019	Quota d'inscription ICF max.
Kayak Homme Senior	MK1 - Men's Kayak Surface	5
Kayak Dame Senior	WK1 - Women's Kayak Surface	5
Kayak Homme Junior	K-1 Surface Junior Men	3
Kayak Dame Junior	WK1J - Women's Kayak Surface Junior	3
Canoë Senior	XC1 - Canoe Decked Surface	3
Canoë Open Senior ²	XOC1 - Open Canoe Surface	2

¹ ICF – Fédération Internationale de Canoë

² Cette épreuve n'est pas ouverte lors des sélections, mais l'est uniquement lors des championnats internationaux pour les sportifs sélectionnés en canoë sénior (voir paragraphe : E, art. 4)

D. MODALITES DE SELECTION POUR LE CHAMPIONNAT DU MONDE 2019

1. Résultats du Championnat du Monde 2017 comptant pour la sélection

1.1. Rappel du règlement international ICF³ sur les règles d'inscription au Championnat du Monde

- Les champions du Monde dans chaque épreuve sont automatiquement invités à participer au Championnat du Monde suivant dans la même épreuve.
- Les champions du Monde juniors sont automatiquement invités à participer au Championnat du Monde suivant dans la même épreuve senior s'il n'est plus junior.

1.2. Principe d'application

Dans cette hypothèse, les sportifs ayant obtenu un titre de Champion du Monde 2017 pourront être inscrit par la FFCK au Championnat du Monde 2019 en plus des sportifs proposés à la sélection sans accompagnement financier. Leur inscription reste conditionnée au respect des règles administratives définies dans les règles de sélection 2019.

Seuls les sportifs issus du système de sélection français pourront bénéficier d'un accompagnement financier.

1.3. Situation des présélections pour la saison 2017

Tom DOLLE, champion du Monde 2017 (San Juan – ARG) l'épreuve KAYAK HOMME JUNIOR pourra prétendre bénéficier de cette disposition.

2. Résultats des championnats d'Europe 2018 permettant de définir l'ouverture des quotas de sélection 2019

Epreuves	Résultats 2018 Championnat d'Europe Bratislava (SVK)	Quota FFCK ouvert en 2019	Quota d'inscription ICF
Kayak Homme Senior	<u>36 participants (1^{er} ¼ = 9)</u> Résultats : 4 ^{ème} , 15 ^{ème} , 21 ^{ème} , 33 ^{ème} , 35 ^{ème}	1 + 1 (T. Dollé)⁴	5 + (le Champion Monde Junior)
Kayak Dame Senior	<u>23 participants (1^{er} ¼ = 6)</u> Résultats : 2 ^{ème} , 14 ^{ème} , 15 ^{ème}	2	5
Kayak Homme Junior	<u>19 participants (1^{er} ¼ = 5)</u> Résultats : 1 ^{er} , 2 ^{ème} , 13 ^{ème}	3	3
Kayak Dame Junior	<u>9 participants (1^{er} ¼ = 3)</u> Résultats : <i>Néant</i>	1⁵	3
Canoë Senior	<u>9 participants (1^{er} ¼ = 3)</u> Résultats : 2 ^{ème} , 3 ^{ème} , 4 ^{ème}	3	3

3. Organisation de la compétition de sélection

3.1. Compétition de référence

La compétition de référence sera les épreuves de sélections Espagnoles, les 27 et 28 avril 2019 à Sort (ESP).

³ ECA – Fédération Internationale de Canoë

⁴ Paragraphe : D, art. 1.2 et 1.3

⁵ Sur dérogation

3.2. Règlement applicable

La compétition se déroulera en conformité avec le règlement sportif Freestyle applicable au 1^{er} janvier 2019 et ses annexes 2019.

4. Classement de sélection 2019

Le classement de sélection 2019 sera réalisé sur les épreuves de sélections Espagnoles. Ce classement sera les résultats de ces épreuves entre français uniquement.

E. PROPOSITIONS DE SELECTION et COMPOSITION DE L'ÉQUIPE « A »

1. Préambule

Les sélections nominatives sont arrêtées par le Directeur Technique National sur proposition du Manager « Freestyle ».

Le Directeur Technique National peut effectuer une sélection nominative différente de celle issue du présent règlement de sélection, dans un souci de performance de l'Équipe de France. Il peut aussi minorer ou majorer ces effectifs en fonction du niveau et de la densité de chaque épreuve.

Dans le cas où un sportif ne pourrait pas honorer tout ou partie de sa sélection (raisons scolaires, santé, de comportement ou de double sélection), un autre sportif pourra être sélectionné pour tout ou partie du programme, sur décision du Directeur Technique National.

2. Proposition de sélection pour le Championnat du Monde 2019

- Dans l'épreuve **Kayak Homme senior**, sur la base du classement de sélection 2019, **0 à 2 sportifs** peuvent être proposés à la sélection.
- Dans l'épreuve **Kayak dame senior**, sur la base du classement de sélection 2019, **0 à 2 sportives** peuvent être proposées à la sélection.
- Dans l'épreuve **Kayak homme junior**, sur la base du classement de sélection 2019, **0 à 3 sportifs** peuvent être proposés à la sélection.
- Dans l'épreuve **Kayak dame junior**, sur la base du classement de sélection 2019, **0 à 1 sportive** peut être proposée à la sélection.
- Dans l'épreuve **Canoë senior**, sur la base du classement de de sélection 2019, **0 à 3 sportifs** peuvent être proposé à la sélection.

3. Cas particuliers

Sur critères de performances des années précédentes et dans l'hypothèse où un(e) sportif(ve) ne pourrait pas participer aux épreuves de sélections, celui-ci conserve la possibilité de déposer auprès du DTN un dossier de demande de dérogation. A l'issue de l'étude de ce dossier, la DTN dispose de la possibilité de le ou (la) sélectionner ou pas en Equipe de France A ou B.

4. Epreuve en OC1 – Open Canoe

Cette épreuve est réservée pour les deux premiers sportifs sélectionnés en Canoë Sénior lors des épreuves de sélections. Seul le 3^{ème} sélectionné en Canoë Sénior à la possibilité de remplacer un désistement des deux premiers sélectionnés à cette même épreuve.

5. Règles administratives

La validation de la sélection arrêtée par le Directeur Technique National est conditionnée à la signature de la Convention Individuelle « Athlète sélectionné en Équipe de France Freestyle 2019 » et aux respects des démarches administratives et médicales prévues par cette convention.

F. PROGRAMME D' ACTIONS

- Championnat du Monde à Sort (ESR) du 3 au 7 juillet 2019

G. QUOTAS SUPPLEMENTAIRES SUR LES CHAMPIONNATS DU MONDE 2019 ET COMPOSITION DE L'ÉQUIPE « B »

Les quotas supplémentaires disponibles pour la France sur les Championnats du Monde et qui déterminent l'équipe « B », pourront être utilisés, **sans aucune prise en charge de la FFCK** sur proposition du manager freestyle et après validation du Directeur Technique Nationale.

Le choix des sportifs pouvant utiliser ces quotas supplémentaires est effectué sur la base du classement de sélection 2019.

L'inscription au Championnat du Monde 2019 de ces sportifs est conditionnée par le respect des démarches médicales prévues dans la convention individuelle « Athlète sélectionné en Équipe de France Freestyle 2019 ».

H. DIVERS

1. Diffusion du mode de sélection

Le présent mode de sélection sera diffusé sur le site internet de la Fédération Française de Canoë Kayak.

2. Modalités de participation au circuit « Coupe d'Europe ECA » 2019 :

2.1. Les compétitions concernées

(Calendrier ECA en cours de construction)

2.2. Rappel du règlement international ICF

L'inscription à une Coupe d'Europe d'un sportif doit être autorisée par la FFCK.

2.3. Demande d'autorisation

Seuls les sportifs sélectionnés en équipe de France « A » ou « B » pourront participer aux courses EC1.
Dans le cadre de cette autorisation, il y a aucune prise en charge financière de la FFCK.

2.4. Règles d'inscription

Les sportifs souhaitant participer à cette compétition doivent remplir les règles suivantes :

- Etre licencié à la FFCK
- Etre titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du canoë-kayak en compétition.
- Avoir participé à une étape du FKT⁶ en 2019

3. Règles de sélection en Equipe de France Freestyle 2020

L'ouverture des quotas pour le Championnat d'Europe 2020 sera soumise aux principes suivants :

- L'obtention d'un podium dans une épreuve ouvre 2 quotas pour la saison 2020, dans cette même épreuve.
- Chaque place réalisée dans le premier quart d'une épreuve ouvre un quota supplémentaire pour la saison 2020, dans la limite des places autorisées par le règlement international.
- Les deux conditions peuvent être cumulées, dans la limite des places autorisées par le règlement international.
- Dans le cas où les résultats ne permettraient pas l'ouverture de quota dans une épreuve, celui-ci pourra être ouvert pour la saison 2020 sur décision du Directeur Technique National.

Le Championnat de France 2019 et le classement général du Free Kayak Tour 2019 pourront être pris en compte dans le processus de sélection 2020.

⁶ FKT – Free Kayak Tour